

Moderniser et informatiser un magasin de presse



The image shows a screenshot of a web application form titled "aide à la modernisation des diffuseurs de presse". The form is for a "MODERNISATION INFORMATIQUE" and is a "Demande de subvention". It includes a section for "1. Informations générales" with fields for: NOM (en majuscules), Prénom, Indicateur commercial (en majuscules), N° SIRET, Adresse du magasin, Code postal, Ville, and email. There is also a field for "Subvention des cotisations au titre de l'aide à la modernisation des diffuseurs" and a "Notes" section. A small note at the bottom states: "NB : un diffuseur de presse peut être bénéficiaire d'une subvention pour un projet de modernisation informatique ou peut bénéficier pour le même motif d'une subvention au titre de l'aide à la presse de la Direction des médias et des industries culturelles (DGMIC), ce dispositif d'aide a été reconduit sans interruption et a vu ses modalités de calcul et d'attribution évoluer au bénéfice des marchands de presse." The footer of the form reads "Document généré par le serveur de site de Culture Presse".

Enjeu et importance de la modernisation

Proposer à sa clientèle un espace de vente optimisé est devenu une nécessité du commerce moderne. La consolidation de notre réseau et le développement de son chiffre d'affaires en dépendent. Culture Presse oeuvre pour faciliter ce mouvement avec l'ambition d'accélérer la modernisation de nos commerces.

Les demandes d'aide se font sur une plateforme dédiée : <https://aide-diffuseurs-presse.fr/>

Les aides de l'État obtenues par Culture Presse

Rénover, c'est bénéficier d'une subvention de 60% des dépenses HT, allant jusqu'à 12 000 € !

Vous souhaitez moderniser votre espace de vente ? Vous pouvez bénéficier d'une subvention directe versée par l'Etat. Créé en 2005 à l'initiative de Culture Presse et de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), ce dispositif d'aide a été reconduit sans interruption et a vu ses modalités de calcul et d'attribution évoluer au bénéfice des marchands de presse.

[En savoir plus](#)

L'informatisation

La subvention pour l'informatisation correspond à 60% des dépenses HT (80% s'il s'agit d'un kiosque) et elle est plafonnée à 4 000 €.

L'aide à la modernisation permet également aux diffuseurs d'optimiser la gestion des produits presse par le biais d'une [modernisation informatique](#).

Les dossiers d'aide sont cumulables pour la modernisation de l'espace de vente et l'informatisation. Le délai entre deux demandes est temporairement débrayé : profitez-en !

Enfin, l'aide à la modernisation des diffuseurs est cumulable avec le fonds de transformation des buralistes (prévoir une affectation des charges entre les deux aides car une même dépense ne peut pas être remboursée deux fois).